

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES ARMÉES

**Arrêté du 3 février 2023 modifiant l'arrêté du 2 janvier 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'agents techniques principaux de 2<sup>e</sup> classe du ministère de la défense**

NOR : ARMH2302134A

Par arrêté du ministre des armées en date du 3 février 2023, l'arrêté du 2 janvier 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'agents techniques principaux de 2<sup>e</sup> classe du ministère de la défense est modifié comme suit :

Au III, les dispositions du tableau de répartition des postes du CMG de Rennes sont remplacées par les dispositions suivantes :

«

CMG	Branches d'activité	Spécialités	Nombre de postes		Total
			Externe	Interne	
Rennes	Maintenance, conduite et utilisation des équipements	Opération en pharmacie industrielle	3	2	5
	Déploiement, exploitation et maintenance des SIC - filière télécommunications	Montage, exploitation, maintenance et assistance des installations et matériels de télécommunications	2	1	3
	Déploiement, exploitation et maintenance des SIC - filière informatique	Entretien et maintenance des matériels informatiques	1		1
	Santé, sécurité, environnement, travail	Santé sécurité environnement travail	3	2	5
	Maintenance des bâtiments	Electricité BTP	1	1	2
	Textiles	Bourelrier - tapissier - sellier	2	1	3
	Logistique	Magasinage - gestion des stocks	17	11	28
	Métiers de la restauration, hébergement - loisirs	Métiers de l'alimentation et de la restauration	3	1	4
	Conduite de véhicule	Conduite de véhicules de tourisme, de transports en commun et de poids lourds	2	1	3
<b>Total CMG de Rennes</b>			<b>34</b>	<b>20</b>	<b>54</b>

».